

**Réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF
Mission à Monaco**

A. Informations générales

- **Objectif(s)** : Participation à la réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Monaco
- **Lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles** : la Francophonie et la diplomatie parlementaire
- **Dates** : du 1er au 4 mars 2026
- **Composition de la délégation** :

Parlementaire :

- M. Loris Resinelli, rapporteur du Réseau des jeunes parlementaires

Autre :

- 1 agent du Parlement

- **Bilan budgétaire** :

Transport	686,18 €
Hébergement (et frais sur place)	1.655,6 €
Total :	2.341,78 €

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**¹ : 1,02 tCO₂e
- **Rencontres organisées en dehors du programme officiel** : ~~oui~~/non

¹ <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge permettant de calculer l'empreinte écologique de ses voyages

B. Rapport de mission

Sous la présidence de M. Loris Resinelli, rapporteur Europe du Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et membre de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, le Réseau a tenu ses travaux le lundi 2 et le mardi 3 mars 2026.

Au cours de son allocution de bienvenue, M. Thomas Brezzo, Président du Conseil national de Monaco, section hôte, a mis en exergue le rôle du français comme langue de partage et le rôle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie comme espace de dialogue ouvert. Appuyant ses propos par l'exemple marquant de l'actualité au Moyen-Orient, il a conclu en affirmant l'importance de la langue française comme rempart contre le repli sur soi.

Mme Marine Hugonnet-Grisoul, présidente de la section Monaco de l'APF, a complété les propos de son président d'Assemblée, qualifiant le multilatéralisme d'outil essentiel de dialogue, de prévention des tensions et d'union face aux crises. La conseillère nationale a rappelé l'importante mission de l'APF de rassembler autour de valeurs communes, parmi lesquelles figurent le dialogue, le partage, l'égalité entre les femmes et les hommes. La moitié des 321 millions de locuteurs du français ayant moins de 25 ans, Mme Hugonnet-Grisoul a souligné le rôle central de la jeunesse dans l'attractivité de la Francophonie.

M. Loris Resinelli a ensuite ouvert la séance, réitérant à son tour l'importance du dialogue et de la diplomatie parlementaire. Il a rappelé les liens qui unissent Monaco à la Francophonie institutionnelle. La Principauté a été l'un des États signataires de la Conférence de Niamey en 1970, qui a donné naissance à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Monaco a par ailleurs rejoint l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), ancêtre de l'APF, dès 1971, soit quatre années seulement après sa fondation. M. Resinelli a enfin précisé que le Conseil national de Monaco est composé de 11 femmes sur 24, ce qui en fait un modèle de parité au sein de l'espace francophone.

Après avoir adopté son ordre du jour, le compte-rendu et le relevé de décisions de sa précédente réunion tenue le 10 juillet 2025 à Paris, le Réseau a procédé à un tour de table de présentation de l'actualité dans les parlements de ses membres.

M. Roland Moufflard, de la section Monaco, a mentionné les discussions en cours autour de l'interdiction des objets électroniques à usage unique, dès lors qu'un équivalent non-électronique existe. Mme Marine Hugonnet-Grisoul a recontextualisé la situation politique, expliquant qu'un nouveau Ministre d'État a pris fonction à l'été 2025 et que les premières discussions, portant sur le budget, avaient été vives. Elle a ajouté que les échanges entre le Conseil national et le gouvernement monégasque étaient néanmoins positifs, marqués par l'écoute et la coopération. Une troisième membre de la section Monaco, Mme Jade Aureglia, membre de la Commission pour l'urbanisme et l'environnement, a mentionné l'actuel travail de rationalisation du corps législatif de l'urbanisme, en tenant compte des considérations environnementales. Compte tenu de la sensibilité du chef d'État à ce sujet, la coopération avec le gouvernement est jugée positive. La dernière oratrice monégasque, Mme Karen Aliprendi, a souligné l'importance pour Monaco de la bonne coopération avec ses voisins français et italiens.

M. Alfred Dibandi Nzondomyo, de la section de la République démocratique du Congo, a mis en évidence la sous-représentation de la jeunesse dans les parlements. Il a ajouté que la situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) était particulièrement préoccupante pour la jeunesse. Répondant à l'orateur précédent, M. Abdallah Darkallah Sidi,

de la section Tchad, a précisé que son pays a fait de grands efforts en matière d'inclusion des jeunes dans la vie parlementaire, bien que la situation puisse être améliorée.

Mme Audrey Bogemans, de la section Québec, a fait part de la quasi-parité entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale du Québec, sans qu'il ait fallu recourir à des quotas. La proportion de jeunes à l'Assemblée continue d'augmenter et des systèmes ont été mis en place pour que les jeunes parents puissent continuer à siéger, ce qui favorise l'inclusion des jeunes au Parlement.

Mme Anđela Vojinović, de la section du Monténégro, a indiqué que pour son pays, jeune démocratie sur le chemin de l'Union européenne, les principales réformes en cours concernent l'État de droit et l'alignement sur les règles et normes européennes.

M. Sarana San, représentant du Cambodge, a soulevé que les dirigeants ayant moins de 45 ans étaient de plus en plus nombreux et qu'une transition générationnelle majeure avait lieu. La jeunesse est un pilier de la stratégie cambodgienne visant à devenir un pays à revenu élevé d'ici 2050. Dans un pays où 65% de la population a moins de 30 ans, les débats parlementaires sont désormais diffusés en ligne afin de toucher la jeune génération ultra-connectée.

M. Stefano Aggravi, Président du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, a évoqué la fuite des cerveaux touchant la jeunesse dans sa région, causée par le manque de perspectives intéressantes pour une série de spécialisations.

Enfin, M. Loris Resinelli a fait part des efforts entrepris dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Il a notamment relevé que l'interdiction des téléphones portables dans l'enseignement obligatoire visait à faire baisser le harcèlement. Il a ajouté que le gouvernement discutait de l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes âgés de moins de 15 ans. L'accent est pour l'instant mis sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur. Dans un contexte budgétaire contraint, la poursuite et la sauvegarde d'une série de politiques au bénéfice de la jeunesse sont une priorité au Parlement. S'agissant de la Région wallonne, il a mentionné qu'avec le récent problème des eaux polluées aux polluants éternels (PFAS), la volonté était de régler le problème à la source, notamment en régulant l'usage des pesticides.

Le président de séance, M. Loris Resinelli, a ensuite introduit le point concernant les jeunes parlementaires et la protection de l'environnement. Deux intervenants ont été entendus, Mme Valérie Davenet et M. Tidiani Couma. Mme Davenet, directeur de l'environnement du gouvernement de Monaco, a expliqué faire partie du ministère de l'urbanisme et de la construction et de la relativement nouvelle direction de l'environnement. Elle a mentionné les engagements de Monaco et de son chef d'État en faveur de la convention-cadre de l'ONU et des accords de Paris. Monaco vise une diminution de 55% des émissions de CO₂ d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Mme Davenet a conclu en mentionnant les deux grands plans d'action de Monaco. Le premier concerne la partie terrestre et se concentre sur la façon dont le développement urbain doit être replanifié dans un souci d'adéquation et de respect de la biodiversité. Le deuxième se penche sur la partie marine et vise à protéger ce qui existe et à créer des corridors écologiques.

M. Couma, Secrétaire des relations extérieures au Ministère de l'Environnement, a souligné le rôle prépondérant joué par Monaco lors de différentes conférences sur la mer et sur la rédaction de leurs déclarations finales respectives. La surface maritime de Monaco étant 36 fois plus étendue que sa surface terrestre et compte tenu de l'implication du Prince Albert II, Monaco joue en effet un rôle de premier plan dans ce domaine. Finalement, il a rappelé que Monaco a initié et proposé un projet de résolution, adopté à l'unanimité lors de la 36^e conférence ministérielle de la Francophonie, appelant les États membres de l'OIF à

promouvoir l'usage du français au sein des organisations internationales traitant du droit de la mer. Il a donné à titre d'exemple les acronymes trop souvent utilisés sous leur version anglaise, au lieu de française.

M. Bienvenu-Olivier Ntumba, de la section Canada, a demandé aux experts ce qu'ils pensent de l'interdiction, bien que repoussée, par certains États occidentaux de la mise en circulation de véhicules polluants, et a demandé comment Monaco agissait à ce sujet. Mme Davenet a précisé que le gouvernement monégasque avait mis en place un large système de subventions, notamment à l'achat, à la recharge, et au parking pour les véhicules électriques. Elle a rappelé que bien que cette question ait des impacts sur la santé de la population, il y a d'importantes considérations économiques sur lesquelles une action est possible.

M. Aggravi s'est enquis de la façon dont Monaco assure la gestion de ses déchets, des services et des infrastructures pendant les périodes de surtourisme. Mme Davenet lui a répondu en indiquant que cela se faisait dès la planification de l'urbanisme, qui ne peut pas se faire sans tenir compte de l'environnement. Elle a rappelé que bien que ces questions aient longtemps été délaissées, elles ont désormais partie des réflexions concernant l'urbanisme.

Pour conclure la discussion, Mme Davenet a rappelé qu'il n'existait pas de solution providentielle face aux problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques et que c'était bien un ensemble de facteurs divers qui fera une différence. Elle a appelé à aider la science, de plus en plus soumise à des impératifs financiers.

Le point suivant portait sur la COP 30 qui s'est tenue à Belém, au Brésil. Mme Zenaba Mahamat Adoum, de la section Tchad, présente lors de la Conférence, a indiqué que l'adaptation était une priorité absolue pour les pays sahéliens. La députée tchadienne a expliqué que son pays travaillait à la création d'une loi-cadre sur le climat. Elle a ajouté que le potentiel solaire du Tchad était une opportunité stratégique pour accélérer la transition énergétique. Elle a ensuite appelé le Réseau des jeunes parlementaires de l'APF à inscrire le changement climatique dans toutes les politiques publiques et a conclu en rappelant que l'APF pourrait être un levier majeur d'action, en coordonnant les positions des États qui la composent.

Le président de séance, M. Loris Resinelli, a ensuite proposé à Mme Vojinović de revenir sur le Bureau qui s'est tenu à l'invitation de la section de cette dernière, à Podgorica, en janvier 2026. Mme Vojinović a souligné que cette réunion avait constitué un moment politique important, permettant de renforcer le dialogue et la coopération entre sections. Elle a mentionné les discussions qui ont eu lieu sur le rôle de la jeunesse dans la vie politique. M. Jean-Baptiste Leclère, Secrétaire général de l'APF, a précisé que des discussions ont également eu lieu sur le budget et sur la volonté de retrouver un équilibre budgétaire.

Les rapports et leur avancée ont ensuite été présentés par leurs rapporteurs respectifs. Mme Bogemans a présenté l'avancée de son rapport sur la mobilité, l'employabilité, l'entrepreneuriat et le repreneuriat. Elle a déclaré qu'un questionnaire serait envoyé sous peu aux sections, afin de récolter leurs témoignages sur la réalité dans leur pays et régions respectifs. Sur proposition de M. Loris Resinelli lors de la précédente réunion intersessionnelle du Réseau, un chapitre concernant le repreneuriat agricole a été ajouté. Mme Bogemans a présenté le fruit du travail sur ce chapitre relevant les principaux enjeux en la matière et les freins qui empêchent de nombreux jeunes de reprendre une exploitation agricole, dont la problématique de l'accès à la terre.

M. Loris Resinelli, rapporteur pour la Région Europe du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF, a enchaîné avec la présentation de l'état d'avancement de son rapport. Après un bref rappel de l'importance de ce thème, qui constitue un enjeu stratégique pour la mobilité des

jeunes, ainsi que, entre autres, pour l'insertion professionnelle et la mobilité académique, il a indiqué que la première partie du rapport, consacrée à un état des lieux technique, était en cours de finalisation. Il a insisté sur le rôle de cette partie : clarifier les concepts et analyser les dispositifs existants, leurs forces et leurs limites. Pour cela, il s'est appuyé sur les cadres juridiques existants, notamment au niveau européen. Il a présenté la directive européenne 2005/36, qui prévoit deux mécanismes de reconnaissance, un automatique et un système général. Bien que ces deux systèmes soient, en théorie, proches de l'objectif du rapport, de grandes difficultés persistent, notamment en raison de procédures administratives complexes ou de mesures compensatoires pouvant être imposées lorsque des formations présentent des différences. M. Resinelli a ensuite présenté le traité du Benelux sur la reconnaissance des diplômes. Ce mécanisme, fondé sur un haut niveau de confiance entre les systèmes d'enseignement concernés, permet une reconnaissance sans formalités administratives lorsque certaines conditions sont remplies, notamment la garantie de qualité des programmes et la reconnaissance officielle des établissements délivrant les diplômes. M. Resinelli a précisé que ce dispositif a, depuis son entrée en vigueur, été étendu aux États Baltes, alors que la Pologne et l'Irlande y adhéreront prochainement. En conclusion, M. Resinelli a présenté les prochaines étapes de la rédaction du rapport, qui consisteront, entre autres, à l'envoi d'un questionnaire aux sections du Réseau, afin d'analyser les systèmes existants dans leurs États et dans leurs régions respectifs, et d'en évaluer les avantages, délais, coûts et obstacles administratifs. Le rapport examinera également la possibilité de développer des accords sectoriels ciblés pour certaines professions.

M. Omar Barhoumi, de la section Tunisie, a salué la présentation et a demandé à ce que le rapport inclue également les frais d'inscription dus par les non-nationaux et leur récente augmentation. M. Dibandi Nzondomyo a quant à lui indiqué qu'il serait intéressant de réfléchir à la façon dont la reconnaissance pourrait s'étendre aux études primaires et secondaires. M. Ntumba a souligné que la compétence en matière de diplômes au Canada relevait principalement des provinces, tout en étant partiellement partagée avec le niveau fédéral, complexifiant la situation. Il se demande comment sensibiliser les élus membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin qu'ils agissent dans ce domaine. Mme Bogemans a ajouté qu'un enjeu se situera au niveau des ordres professionnels. Finalement, M. Aggravi a fait part d'une difficulté propre à sa région. En Vallée d'Aoste, la directive européenne a entraîné un certain nombre de personnes à obtenir leur qualification de professeur de ski à Malte, où l'obtention est, selon lui, beaucoup plus facile qu'en Vallée d'Aoste. Il a noté que ce principe amène une concurrence quelque peu déloyale et que cela peut mener à des problèmes économiques.

Le réseau des jeunes parlementaires de l'APF a ensuite entendu et entretenu un échange avec des jeunes membres de l'association A SQUADRA et du Conseil national des jeunes de Monaco. Les jeunes ont mis en avant la richesse de leur engagement, nourri par le dialogue avec des représentants de différentes générations. Le Conseil national des jeunes travaille pendant environ une année sur une thématique, avant de la présenter au Conseil national. A SQUADRA est un projet bénévole au niveau communal de solidarité intergénérationnelle.

Mme Bogemans a interrogé les jeunes sur la façon dont les parlementaires peuvent aider à rapprocher la politique de la jeunesse. La réponse qui lui a été donnée est qu'il faut du concret, comme l'organisation de simulations parlementaires et qu'il est nécessaire de renforcer l'apprentissage politique pendant la scolarité. M. Dibandi Nzondomyo a questionné l'impact du changement climatique sur la vie des jeunes et l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur le changement climatique. Un jeune a expliqué que la jeunesse est consciente du danger, que la compréhension progresse et que la jeunesse se tourne de plus en plus vers les réseaux sociaux pour s'informer et sensibiliser la population. Cet échange était également l'occasion

pour M. Mouflard de consulter les jeunes sur la discussion du Conseil national de Monaco sur l'instauration d'un âge minimal pour utiliser les réseaux sociaux. Les jeunes étaient unanimes sur le fait qu'un âge minimum était utile et souhaitable, mais que légiférer ne suffirait pas. Ils estiment en revanche que ce serait un signal positif, indiquant aux jeunes passant outre l'interdiction qu'il pouvait y avoir des sanctions. M. Mouflard a rappelé l'importance d'être en contact avec les personnes concernées par les législations.

En marge de l'ordre du jour, M. Dibandi Nzondomyo a pris la parole pour rappeler la nécessité d'une action diplomatique claire et cohérente s'agissant de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Il a déclaré que les décisions prises au sein de l'APF devaient refléter sans ambiguïté l'attachement aux valeurs proclamées.

M. Resinelli a ensuite introduit le point suivant, la protection de la jeunesse face aux écrans et aux réseaux sociaux. À cet égard, Mme Frédérique de Chambure, secrétaire générale d'Action Innocence et sa collègue Mme Caroline Saint-Marc, ont présenté l'association. Lors de sa création en 2002, cette dernière avait pour but de lutter contre la prédation, la pédophilie et autres dérives en ligne. Au fil du temps, les membres de l'association se sont rendus compte qu'internet allait avoir un impact important sur la santé mentale des jeunes et l'association a réorienté son action vers la prévention en milieu scolaire, en intervenant directement auprès des élèves et de leurs enseignants. Un travail important est désormais réalisé auprès des plus jeunes et des enseignants, pour les aider à gérer leurs émotions.

Mme de Chambure a rappelé le rôle important des parlements dans ce contexte, car ils peuvent avoir une vision à plus long terme que les gouvernements et qu'il faut donc y tenir de véritables réflexions sur la meilleure façon de protéger les jeunes en ligne, notamment à l'époque de la toute-puissance des GAFAM. La secrétaire générale d'Action Innocence a rappelé qu'il a été scientifiquement prouvé qu'il ne faut pas exposer les enfants aux écrans jusqu'à l'âge de 3 ans. Il est également recommandé de ne pas exposer les enfants ayant l'âge d'aller en maternelle aux écrans, bien que ce ne soit pas aisé. Un paradoxe est parfois soulevé par les enfants, qui indiquent qu'on leur recommande de ne pas avoir d'écrans, mais que les professeurs leur donnent des devoirs ou exercices nécessitant un accès à internet. Mme de Chambure a donc insisté sur la nécessité d'avoir une adéquation entre l'éducation nationale et les réalités scientifiques.

M. Mathis Steinmann, membre du comité du Parlement des Jeunes Suisses de l'étranger et délégué pour la France au Conseil des Suisses de l'étranger a ensuite présenté son organisation. Au vu des 800.000 citoyens suisses vivant à l'étranger, différents systèmes ont été mis en place pour maintenir les Suisses de l'étranger en contact avec leur pays d'origine. Le Conseil des Suisses de l'étranger est constitué de 140 membres élus pour 4 ans. 120 d'entre eux vivent à l'étranger et 20 en Suisse. Le Parlement des Jeunes Suisses de l'étranger est très proche de ce Conseil et a pour but de maintenir le contact avec les jeunes de l'étranger, de les informer sur leurs droits et leurs devoirs. Deux sièges au Conseil des Suisses de l'étranger sont attribués au Parlement des Jeunes Suisses de l'étranger.

M. Barhoumi s'est demandé s'il était possible de créer un système similaire pour la diaspora tunisienne. M. Steinmann lui a indiqué que cela dépendait de la volonté politique et de l'éventuel investissement dans un système de communication efficace.

Les membres du Réseau ont ensuite débattu de la question qui sera posée à la Secrétaire générale de l'OIF lors de la session, qui se tiendra en juillet à Yaoundé, au Cameroun. Plusieurs thèmes ont été évoqués. M. Ntumba a mentionné la nécessité de cartographier les locuteurs de français dans le monde. Mme Bogemans a soulevé la nécessité de protéger la jeunesse face à l'essor de l'IA dans l'espace francophone. M. Aggravi a proposé d'établir des

stratégies pour défendre collégalement des thématiques d'intérêt aux États francophones. M. Darkallah Sidi a quant à lui mentionné la nécessité d'ouvrir un campus de l'Université Senghor au Tchad. Il a ajouté que le Tchad était au cœur d'un foyer d'insécurité, que la région s'embrasait et que la Francophonie devait encore augmenter sa solidarité.

Le président de séance, M. Loris Resinelli, a donc proposé de réaliser un état des lieux du nombre de francophones à travers le monde et de leur répartition. Un mécanisme de solidarité régionale pourrait être mis en place, avec un rôle accru donné à l'OIF. Il conviendrait également d'approfondir la piste d'un développement de la Francophonie comme figure de proue de la protection des plus jeunes vis-à-vis des écrans et des réseaux sociaux. De plus, la Francophonie devrait devenir un leader de la préservation de l'environnement, des littoraux, de la qualité des eaux et de la biodiversité en milieu marin.

Marine Hugonnet-Grisoul, ayant participé à l'atelier de leadership des femmes à Paris en 2025, a annoncé organiser la prochaine édition en octobre à Monaco. Elle a proposé la création d'un atelier similaire à l'attention des jeunes.

M. Resinelli a appelé les sections disponibles à organiser la prochaine réunion du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF. M. Dibandi Nzondomyo a indiqué que la République démocratique du Congo se proposait pour organiser cette prochaine réunion. Cette candidature fera l'objet d'un examen par le Bureau du Réseau.

En clôture de la réunion, M. Resinelli a soulevé quelques points. Le premier concernait le renouvellement prochain du Bureau du Réseau. Il a ensuite informé que la 5^e édition de la Classe diplomatique de l'Université Senghor d'Alexandrie, en Égypte, se déroulerait du 21 juin au 11 juillet 2026 et a encouragé ses collègues à y participer. Il a invité les parlementaires à encourager les jeunes de leurs pays à participer au Parlement francophone des jeunes, qui se tient en marge de la prochaine session de l'APF à Yaoundé.

Cette mission a permis à la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de jouer un rôle central au sein du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF, tant par la présidence des travaux assurée par M. Resinelli que par la présentation de l'état d'avancement de son rapport sur la reconnaissance des diplômes. Les thèmes abordés, protection de la jeunesse face aux écrans, engagement environnemental et diplomatie parlementaire francophone, s'inscrivent pleinement dans les compétences et les priorités du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La prochaine échéance importante est la session de l'APF à Yaoundé, en juillet 2026, en marge de laquelle se tiendra la réunion du Réseau le 8 juillet.



**Signature du chef de mission,
M. Loris Resinelli**

Date : 24 mars 2026